

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE **Syndicat mixte**

Publié le 26/06/2025

Conseil Syndical **Session du 18 juin 2025**

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY - Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN – Olivier ROGNARD -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTTON – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Luc BERTHOUD - Robert AGUETTAZ -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 12/06/2025

Délibération N° C25-48

PAE LES SOURCES - **AJUSTEMENT POLITIQUE TARIFAIRE**

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion du parc d'activités des Sources situé sur les communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix.

Le parc des Sources représente actuellement un site commercialisable de 8 hectares réparti en 16 lots de 2 000 à 12 000 m². L'aménagement du site a dû prendre en compte une pente importante sur la partie sud qui s'est traduit par la création de 4 lots (lots 9, 10, 11, 12) comportant une superficie de talus allant de 48 à 62% de la totalité de la parcelle. Par ailleurs, ces talus disposent de drains de

surfaces pour la gestion des eaux de ruissellement et ne peuvent recevoir d'autres ouvrages ou équipements nécessaires à la construction de la parcelle.

Plusieurs prospects ont déjà manifesté leur intérêt pour ces lots dont la superficie utile varie de 1 300 à 2 200 m². A chaque examen de projet, la valorisation des superficies de talus pose question et ne permet pas de finaliser des accords commerciaux en bail à construction.

Afin de faciliter et de fluidifier la commercialisation de ces 4 lots situés au sud, sur la partie Aixoise du parc d'activités, il est proposé d'afficher un prix unique de 120 €/HT applicable à la superficie utile de la parcelle.

Deux sociétés sont d'ores et déjà intéressées par ces lots qui bénéficieraient d'un ajustement tarifaire à la surface utile.

De plus, l'accélération de la commercialisation permettra d'atténuer le coût de portage financier du parc des Sources.

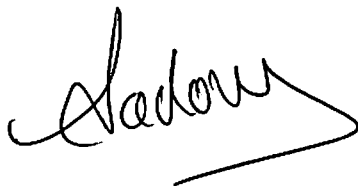
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Ajuste la politique tarifaire du parc des Sources pour les lots 9, 10, 11 et 12 en calculant la valeur du bail à construction uniquement sur la superficie utile de chaque lot, bien que l'assiette du bail porte sur la totalité de la parcelle y compris les talus.

Article 2 : Affiche un prix unique pour les lots 9, 10, 11 et 12, de 120 € HT/m² de surface utile.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les documents à intervenir et plus généralement faire le nécessaire pour exécuter la présente délibération.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente